

APPEL À PROJETS EUROSTARS

QUELS PROJETS ?

EUROSTARS est un programme élaboré par le réseau intergouvernemental EUREKA et la Commission européenne, destiné à soutenir prioritairement des PME, engagées dans des projets **innovants, technologiques, collaboratifs, internationaux et proches du marché.**

Pour être éligible, le consortium doit être composé de **deux partenaires d'au moins deux pays.** Le projet, impérativement **coordonné par une PME**, doit présenter une durée maximum de 3 ans avec une commercialisation dans les 2 ans suivant la fin de ce dernier.

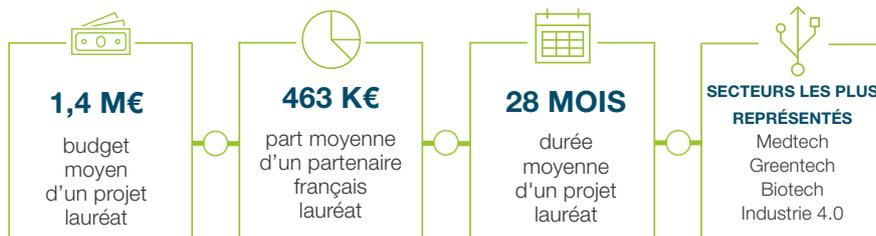
QUELS SOUTIENS ?

Les projets sélectionnés seront soutenus **exclusivement en subvention** avec une intensité qui peut atteindre :

- ↳ 40% des dépenses éligibles jusqu'à 3 M€ de soutien pour les PME
- ↳ 30% des dépenses éligibles jusqu'à 3 M€ de soutien pour les ETI jusqu'à 2000 ETP
- ↳ 40% des dépenses éligibles jusqu'à 120 K€ de soutien pour les partenaires académiques

Attention, ces règles de financement s'appliquent pour les porteurs de projets en France et peuvent varier pour chaque partenaire du consortium selon leurs pays respectifs.

POUR ALLER PLUS LOIN



Le taux de succès moyen en France est de 30% sur le dispositif EUROSTARS.

Les pays éligibles sont les pays de l'UE ainsi que de **nombreux pays associés additionnels** (Afrique du Sud, Corée du Sud, Singapour, Suisse, Turquie, etc.).



BÉNÉFICIAIRES

Portage d'une PME, ETI et partenaires académiques



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 40% des dépenses éligibles



PÉRIODE

Ouverture : 12/01/2024
Clôture : 14/03/2024

FINANCEURS

bpifrance



20 années
d'expérience

150
Collaborateurs

11 Mds€
de projets financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en France



Franck MAUDOUX

Directeur
développement